



Rémunération* des traducteurs littéraires

* 130 traducteurs ont répondu à l'enquête lancée par l'ATLF au mois de juin 2009. Cela représente un échantillon de 351 contrats signés au cours de l'année 2008.

	Fourchette de la moyenne pour le feuillet de 25 lignes de 60 signes	Soit par tranche informatique de 1 500 signes
ÉDITION		
Anglais	19,00 à 21,00 €	22,00 à 24,00 €
Allemand / Italien / Espagnol	21,50 à 22,50 €	26,00 à 27,00 €
Autres langues	21,50 à 23,50 €	26,00 à 28,00 €
Français vers autre langue	26,00 à 28,00 €	31,00 à 33,50 €
PRESSE		
Toutes langues confondues	32,00 à 33,50 €	38,00 à 40,00 €

Minima - maxima relevés (1 réponse à chaque fois)

Édition : • anglais, 9,20 - 25 € • allemand/italien/espagnol, 16 - 25 € • autres langues, 19 - 40 €
• français vers autres langues : 26,50 - 30 € / **Presse** : 21 - 40 €

L'usage, confirmé par le Code des usages de la traduction littéraire, veut que la rémunération des traductions littéraires commandées par les éditeurs fasse l'objet d'un « à-valor sur droits d'auteur proportionnels dont le montant (...) dépend notamment de la longueur et de la difficulté de la traduction, ainsi que de la compétence et de la notoriété du traducteur ».

En l'absence d'accords contractuels sur le niveau de cette rémunération, l'Association des Traducteurs Littéraires de France publie et diffuse, chaque année, des statistiques établies sur la base d'une enquête effectuée auprès de ses adhérents.

L'unité de calcul est le feuillet de 25 lignes de 60 signes, et non la tranche de 1 500 signes résultant d'un comptage informatique.

En cas de comptage informatique, il est d'usage de prévoir soit un tarif par tranche de 1 500 signes supérieur de 15 % à 20 % en fonction de la langue traduite et de la nature du texte (voir tableau), soit une rémunération évaluée sur la base du nombre de tranches de 1 500 signes + 15 % à 20 %. Ces deux tarifs sont calculés à partir du texte français et non du texte d'origine.

*Montants bruts en euros par feuillet, sauf mention contraire.